

Créez vos visites décalées, apprendre les pédagogies multi-sensorielles.



PUBLICS : Professionnels du tourisme ou du patrimoine souhaitant développer des visites passionnantes par l'approche sensorielle.

OBJECTIFS : Créer une visite décalée et multi-sensorielle, c'est d'abord accueillir les publics avec toutes leurs intelligences d'apprenants. C'est créer des temps d'immersion ou la découverte commence par une expérience sensorielle, un ressenti de l'œuvre, puis une émotion et des questions.

Ces pédagogies créent des visites artistiques, joueuses, surprenantes, pour offrir aux publics une approche décoiffante de la nature, de la culture locale ou du patrimoine.

Bruno Tamaillon qui s'est formé depuis 10 ans aux côtés d'Yves Hanosset développe une formation entièrement remaniée en y intégrant toute la rigueur de la méthode de création d'une visite guidée, en remplaçant aussi ces visites dans une offre élargie.

Points clés : En deux journées, donner toutes les clés d'une visite décalée, découvrir les outils et méthodes créatives de la visite animée, grâce à des outils simplissimes et peu coûteux.

- 7 heures pour tester la pédagogie, 7 heures pour comprendre la méthode, les outils et structurer une visite à votre mesure.
- Outiller les stagiaires à la création d'une visite, d'une animation-découverte pour le public familial.
- Acquérir une méthode pour créer, tester et pérenniser une visite animée
- Être autonome pour une programmation, durée, tarifs, communication...

DURÉE : 2 jours – 6 à 14 participants

DATES ET LIEUX : 22 et 23 Novembre 2021 au Château de Champs-sur-Marne

PROGRAMME

Jour 1 matin : Approche expérientielle de la visite animée On expérimente !

- Accueil : Découverte de la puissance de l'imaginaire au service d'une visite.
- Accueillir, le temps de briser la glace et l'entrée en émotions
- Casser les aprioris sur nos patrimoines, écouter.
- Ma place comme guide, mon enracinement émotionnel essentiel pour bien guider.
- Un bon animateur de visite : atelier intelligence des mains par une création collective.

Jour 1 après midi : On expérimente !

Tenue chaude et bonnes baskets conseillées

Découverte des pédagogies sensorielles :

- Le banc de sardines
- Chasse aux couleurs
- Clic-clac Diapos !
- Intelligence des mains
- Glace au plafond
- Merveilleuses loupes et kaléidoscope
- Les 6 mines à dessins
- Les Panoramatus

Jour 2 matin :

Approches décalées :

- La visite nuances de grey
- Analyse émotionnelle avec palette confiseries
- Kipling facade !
- Débat de pierres

Approches poétiques :

- Émotionnelles Ecritures
- Le Haïku Kigo
- Les chinoiseries

Jour 2 après midi : Structurer la visite – outils et méthode

- Les outils de médiation : relecture des exercices, on y associe des lieux potentiels
- Les objectifs de la visite décalée – période – cible précise – âge des visiteurs
- La longueur du parcours – le thème, les espaces
- Etapes par étapes, les phases de création
- La place des enfants au cœur de la visite animée
- Problématiques en nature, en village, en espace religieux
- Les tarifs, la segmentation des offres de visites : la visite expert, la visite décalée, la visite animée en famille, la visite guidée traditionnelle...
- Quelle communication pour ces visites ?

BUDGET :

790€/participant pour les 2 journées soit 14H de formation

Repas et logement non compris

Financement possible dans le cadre du plan formation

MODALITÉS :

14 participants maximum

Horaires :

Jour 1 : 9h-17h

Jour 2 : 9h-17h

Lieu exact de la formation :

Château de Champs-sur-Marne



Formateur : Bruno TAMAILLON

06 08 47 46 91

tamaillon@tams.fr

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Avant la formation

Apporter catalogue, brochures et dépliant présentant vos visites, vos lieux, vos brochures.

Pendant la formation

Un jour pour tester la pédagogie, un jour pour comprendre la méthode, les outils et structurer une visite à votre mesure.

Suite à la formation, un espace web dédié à la formation est ouvert sur notre site internet avec documents et liens.

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions personnalisé

Remise d'une attestation de stage



TAMS Consultants
www.tams.fr

Organisme Formation
déclaré 82.380269938
SIRET: 40870802200046

Les Michauds
73360 SAINT FRANC
tel : 06 08 47 46 91
tamaillon@tams.fr

Formateur :
Bruno Tamaillon

Infos/inscriptions :
tamaillon@tams.fr
port : 06 08 47 46 91

DEVIS DE LA FORMATION

TAMS/VISIT 1 – Créez vos visites décalées, apprendre les pédagogies multi-sensorielles.

Objectif : En deux journées, donner toutes les clés d'une visite décalée, découvrir les outils et méthodes créatives de la visite animée, grâce à des outils simplissimes et peu coûteux

Durée : 14 heures

Formateur : Bruno Tamaillon

Méthodes et moyens pédagogiques :

Ateliers en mini groupes - Apports théoriques et vidéos
Le jeu comme support de cours

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions, personnalisé.
Remise d'une attestation de stage.

Date : 22 et 23 Novembre 2021

Lieu : Château de Champs sur Marne

Budget : 790€ pour les deux journées - *net de taxe dans le cadre de notre activité d'organisme de formation déclarée - 82 380269938 – Repas, transport et logement non compris.*

Nombre de participants : 15 stagiaires maxi pour assurer une qualité optimale à la formation.

Comment s'inscrire ?

1^{er} cas : Votre entreprise finance elle-même la participation à la formation :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à bruno Tamaillon – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer, accompagnée d'un acompte de 230€ à l'ordre de Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc
- Une confirmation écrite vous sera envoyée à réception.

2^{eme} cas : Votre entreprise souhaite bénéficier du financement de son OPCO :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à Tams Consultants – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation.
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc ou par mel à tamaillon@tams.fr
- Envoyer dès que possible à votre organisme OPCO cette fiche Devis, accompagné du programme de la formation,
- Attendre la réponse écrite de votre OPCO (courrier spécifiant la prise en charge du cout total ou partiel de la formation) et l'envoyer à Tams Consultants Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc

Bulletin d'inscription

Nom-prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

Mél :

Responsable administratif de l'inscription (si besoin) :

Nom - prénom :

Tél :

mel :

Je souhaite m'inscrire à la formation :

TAMS/VISIT 1 – Créez vos visites décalées, et utilisez les pédagogies multi-sensorielles.

Date : 22 et 23 Novembre 2021

Lieu : Château de Champs sur Marne

Mon organisme finance lui même la formation et Je vous fais parvenir dès que possible la convention dans les jours qui viennent.

Mon organisme souhaite bénéficier du financement de mon OPCO et je vous ferai parvenir la convention et l'accord de prise en charge de mon OPCO des que possible.

A..... le

Lu et approuvé

Signature et tampon

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise (du salarié participant) :

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par

Fonction :

Et

l'organisme de formation :

TAMS CONSULTANTS – Les Michauds 73360 SAINT FRANC

Tél : 04 76 67 52 60 – tamaillon@tams.fr - www.tams.fr

Représenté par : Bruno Tamaillon Fonction : Gérant

Déclaration enregistrée sous le n° 82.380269938 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 40870802200038

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

TAMS/VISIT 1 – Créez vos visites décalées, apprendre les pédagogies multi-sensorielles.

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

L'effectif de stagiaires est de 6 participants minimum à 12 participants maximum

Dates de la session : 22 et 23 Novembre 2021

Nombre d'heures par stagiaire : 14 h

Lieu de la formation (ville) : Château de Champs-sur-Marne

Formateur : Bruno Tamaillon – 06 08 47 46 91 - tamaillon@tams.fr

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du ou des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le ou les participants seront :

Nom Prénom	email	Etablissement – fonction
.		
.		
.		

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 790 € net de taxe - exonération de TVA – par participant.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ne sont pas compris les frais de repas, de logement et de transport sur le lieu de la Formation.

Règlement à réception de facture. Si le bénéficiaire souhaite faire financer la formation dans le cadre du PLAN FORMATION, il lui incombe de fournir obligatoirement à l'organisme de formation, le courrier de prise en charge de la formation décrite ci dessus, 10 jours avant le début de la formation.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Apports théoriques sur la base d'expériences modélisées
- Applications pratiques sur la base des données issues de l'organisme des stagiaires
- Le support de cours

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION : Rédaction d'un plan d'action réalisé par le stagiaire : incluant calendrier, action, moyens et coûts

VI – SANCTION DE LA FORMATION : Suite à la vérification de la validité du plan d'action, remise d'une attestation de stage.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION : Feuilles de présences en 3 exemplaires signées par les stagiaires et l'organisme de formation

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit organiser dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

La Formation pourra être annulée par l'organisme de formation si le quota de 5 participants n'est pas atteint. Cette annulation devra intervenir en amont du 11e jour précédent la date de démarrage de la formation.

IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 192 heures (8 jours) à 97 heures (4 jours) précédent la première heure de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 Euros à titre de dédit.

Cette somme de 400 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 96 heures précédent la première heure de formation, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire à l'organisme de formation.

En cas de non présence du participant à tout ou partie des heures de formation prévues, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire et versé à l'organisme de formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 0 à 10 jours calendaires précédent la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à programmer dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

Dans tous les cas, la Formation ne peut être assurée qu'avec un minimum de 5 stagiaires inscrits.

X – LITIGES

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

Fait à

Le

Signature+tampon avec la mention "lu et approuvé"

Entreprise bénéficiaire

Responsable / Fonction

Bon pour accord
B. TAMMOUR
138 Chemin du Roland
38960 SAINT AUPRE
tams
tel : (33) 04 76 67 52 60
www.tams.fr
RCS Grenoble 888 708 022